



## Quelles sont les peines encourrues

Par **lisamika**, le **16/10/2008** à **15:08**

je passe au tribunal pour escroquerie,j'ai acheté des matériaux sur le compte de cette entreprise (2300euro)

j'ai déjà un casier j'ai eu 5 ans de sursis avec mise a l'épreuve ainsi que des tig cela, je suis passé 2 fois au tribunal il y a maintenant 6ans et demi pour dégradation, violence et propo rasciste.

que pensez vous que je riche, j'espere pas de la prison ferme car j'ai un travail et je ne veux pas le perdre.

MERCI

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **20:09**

Ces nouveaux faits vont certainement vous conduire au tribunal correctionnel avec déroulement du tapis rouge.

**Les faits d'escroquerie au sens des articles 313-1, 313-3, 313-7 et 313-8 du code pénal sont passibles de 5 ans d'emprisonnement maxi et/ou de 375.000,00€ d'amende**

Rarement appliqués je vous l'accorde.

Peines complémentaires :

Interdiction des droits civils et de la famille Interdiction d'exercice d'une profession en relation avec les faits Fermeture Confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction ou destinée à la commettre ou son produit

Interdiction de séjour Interdiction Affichage Exclusion Experatooment